



# Collecte des pesticides et de leurs emballages

**Plantez > protégez > triezy !**

Ce printemps, l'asbl Corder, en collaboration avec Adalia 2.0, la Copidec et la Wallonie, lance une campagne de sensibilisation afin de rappeler à tous qu'il faut déposer les emballages vides de pesticides et les pesticides périmés ou altérés au recyparc. Tentez de remporter de nombreux cadeaux en participant à un concours en ligne du 20 avril au 20 mai !

L'arrivée des beaux jours est souvent synonyme de retour au jardin, l'occasion de faire le tri dans les produits de jardinage. C'est peut-être le moment de vous débarrasser de vos pesticides dangereux ou périmés et vous tourner vers des méthodes alternatives. Toutefois, il est important de savoir que ces produits chimiques et leurs emballages, font partie des **déchets spéciaux des ménages (DSM)**. Ceux-ci doivent impérativement être triés par une filière spécialisée et ne peuvent être jetés à la poubelle ou vidés dans les égouts. Pour ce faire, **déposez vos emballages/bidons vides de pesticides** ou ceux que vous n'utilisez plus **dans le recyparc** le plus proche de chez vous.

## Un jeu-concours autour du tri et des bonnes pratiques au jardin !

Participez au grand quiz en ligne du 20 avril au 20 mai et tentez de remporter des bons d'achat d'une valeur allant jusque 100€ en répondant au questionnaire accessible sur le site du Programme Wallon de Réduction des Pesticides : [www.pwrp.be](http://www.pwrp.be) ! Ces bons sont à dépenser dans le réseau des jardineriers labellisés « Jardiner sans pesticides » (trouvez la plus proche de chez vous sur [www.jardiniersanspesticides.be](http://www.jardiniersanspesticides.be)).